

SPASER

SCHÉMA DE
PROMOTION DES
ACHATS
SOCIALEMENT ET
ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES

2025-2030



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

VILLE DE
QUIMPER



SOMMAIRE

AXE 1 :

Une commande publique responsable au service de la transition écologique

Objectif 1 : Diminuer notre empreinte carbone 7

Objectif 2 : Économiser les ressources 8

Objectif 3 : Prendre soin de notre environnement et de notre santé 9

AXE 2 :

Une commande publique sociale et équitable, inclusive et luttant contre les discriminations

Objectif 1 : Favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi 11

Objectif 2 : Lutter contre les discriminations 12

Objectif 3 : Soutenir l'économie sociale et solidaire en améliorant l'accès aux marchés publics aux acteurs de l'ESS 13

AXE 3 :

Une commande publique responsable soucieuse du développement économique territorial

Objectif 1 : Faciliter le développement des TPE/PME en facilitant l'accès à la commande publique 15

Objectif 2 : Aider à la structuration de filières économiques d'avenir sur le territoire 16

AXE 4 :

Une commande publique tournée vers la performance de ses achats

Objectif 1 : Elaborer un processus d'achats responsables 18

Objectif 2 : Renforcer la performance économique de nos achats 19

L'achat public n'est pas qu'un acte économique pour pourvoir un besoin. Les sommes en jeu, aussi bien à l'échelle nationale que locale, permettent d'en faire également un outil puissant au service des politiques publiques.

Au travers de ses achats, une structure publique peut faire le choix d'atteindre des objectifs de développement durable, aussi bien dans le champ des transitions environnementales, énergétiques que dans celui de l'insertion par l'emploi.

Au travers du SPASER, Quimper Bretagne Occidentale (qui y est soumis) et la Ville de Quimper (qui l'adopte volontairement) proposent de consolider, poursuivre et amplifier des objectifs inscrits tant dans le projet de territoire de l'agglomération que le projet de mandat de la Ville.

Construit autour de 4 axes, qui se déclinent en objectifs et actions, ce SPASER a été pensé pour être simple et concret dans ses objectifs, opérationnel dans son emploi, mesurable dans l'atteinte des résultats et évolutif dans le temps.

Le SPASER est un outil vivant que les exécutifs et les services souhaitent partager avec les opérateurs économiques et les accompagner dans l'appropriation de celui-ci.



Jacques LE ROUX

Adjoint à la maire de la Ville de Quimper en charge des Finances, de la commande publique durable et des systèmes informatiques



Dominique LE ROUX

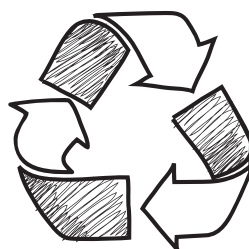
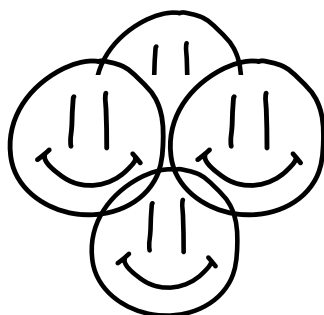
Vice-Président de Quimper Bretagne Occidentale en charge des Finances

INTRODUCTION

Avec un montant annuel des dépenses de marchés publics, de plus de 90 millions d'euros HT, Quimper Bretagne Occidentale et la Ville de Quimper disposent d'un levier puissant d'accompagnement des transitions écologiques et sociales et en vue d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Les achats de nos collectivités, réalisés pour une part importante auprès de fournisseurs localisés sur le territoire du Pays de Cornouaille, du Finistère et de la Bretagne présentent des enjeux sociaux, environnementaux et économiques considérables.

Les collectivités territoriales dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros hors taxe sont dans l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Quimper Bretagne Occidentale dépasse ce montant annuel de 50 millions d'euros HT et doit donc adopter un SPASER. La Ville de Quimper, bien qu'en dessous de ce seuil, a fait le choix d'affirmer ses positions en matière d'achat durable. D'autant plus que le service commande publique est un service mutualisé entre l'agglomération et la Ville, il apparaît évident d'adopter un schéma commun.

La Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale livrent par le SPASER une feuille de route de leur politique d'achat durable applicable à tous les achats dont le montant est estimé à plus de 10 000 € HT.



INTRODUCTION

GOUVERNANCE

Afin d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du SPASER, un comité de pilotage commun à Quimper Bretagne Occidentale et à la Ville de Quimper est institué. Instance décisionnelle, ce comité de pilotage est composé d'élus concernés par l'achat public durable. Il se réunit annuellement en associant les directions concernées afin de suivre et d'ordonnancer la mise en œuvre des objectifs du SPASER. Les membres des Commissions d'Appel d'Offres des deux collectivités sont tenus informés annuellement de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SPASER

Mise en œuvre

L'équipe projet est au cœur de la conduite du SPASER. Elle a pour rôle de coordonner la mise en œuvre des actions dans chaque direction et d'assurer le suivi de l'atteinte des objectifs fixés dans le SPASER. Elle aura également pour rôle de proposer aux élus du comité de pilotage la révision du SPASER lorsque nécessaire.

Elle réunit l'expérience et l'expertise des services territoriaux en matière de commande publique, de politiques écologiques, sociales et de développement économique.

Suivi

Le choix des indicateurs a été effectué au regard de leur pertinence, de la disponibilité de la donnée dès l'adoption du SPASER et avec une attention particulière portée à la capacité à automatiser leur mesure. Dans une logique d'amélioration continue, d'autres indicateurs pourront également être mis en œuvre par la suite.

Conformément à la Loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021, le SPASER est publié sur le site institutionnel et les indicateurs de suivi font l'objet d'une évaluation et d'une publication tous les deux ans.

Révision

Le contenu du SPASER pourra être modifié afin notamment de prendre en compte des évolutions législatives et réglementaires et de fixer d'autres objectifs et indicateurs.

L'ORGANISATION DU SPASER

Le SPASER est organisé selon 4 grands axes : environnement, social, économie et performance. Chaque axe comprend plusieurs objectifs à atteindre. Le SPASER comprend au total 10 objectifs. Des actions ont été identifiées afin d'atteindre ces objectifs. La répartition des objectifs et actions par axe est la suivante :

AXE ENVIRONNEMENTAL	3 objectifs	7 actions
AXE SOCIAL	3 objectifs	9 actions
AXE ECONOMIE	2 objectifs	4 actions
AXE EFFICACITE DES ACHATS	2 objectifs	5 actions

Pour chaque action, un certain nombre de moyens à mettre en œuvre est listé. Cette liste n'est pas exhaustive mais permet d'orienter les acheteurs.

Chaque fiche « objectif » comprend :

- La valorisation des bonnes pratiques déjà existantes
- Les actions et leviers à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif
- La présentation d'outils relatif à la thématique et accessible via un lien cliquable
- Un ou plusieurs indicateurs de suivi et leur valeur pour la Ville et l'agglomération en 2023
- Les principales directions concernées et les partenaires ressources

AXE1

**UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE
AU SERVICE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

OBJECTIF 1

DIMINUER NOTRE EMPREINTE CARBONE

BONNES PRATIQUES / REALISATIONS

-  Végétalisation des cours des écoles de Quimper dans le but de perméabiliser le sol et d'éviter la concentration de chaleur
-  Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du gymnase de Pen Ar Stang
-  Construction du bâtiment municipal de La Providence, premier bâtiment public à énergie passive construit à Quimper

ACTION 1. Lutter et s'adapter au changement climatique

- Élaboration d'aménagements des bâtiments, intérieurs et extérieurs, en termes de rafraîchissement : isolation, végétalisation, orientation...
- Ouvrir les consultations aux variantes pour inciter à l'innovation technique et environnementale en valorisant la valeur écologique de la variante par un critère de jugement des offres

ACTION 2. Éviter les émissions de CO2

- Diminuer l'empreinte carbone de nos achats, en particulier des marchés relatifs : aux énergies, aux modes de transports / logistiques, au numérique
- Introduction de clauses et de critères environnementaux dans l'analyse des offres relatifs à l'empreinte carbone des produits et matériaux
- Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés dans les rénovations et constructions

ACTION 3. Diminuer la consommation énergétique et concourir à la transition énergétique

- Diminuer le recours aux énergies fossiles en particulier pour nos marchés relatifs : aux énergies, aux modes de transport / logistiques, au numérique
- Introduction de clauses et de critères environnementaux dans l'analyse des offres relatifs aux consommations énergétiques des produits et matériaux
- Respect des exigences de la réglementation thermique globale dans les travaux de rénovation de bâtiments et de la Réglementation Environnementale RE 2020 pour les constructions neuves et extensions



Indicateur	VQ	QBO
Pourcentage de marchés annuels comportant une considération environnementale	43 %	40 %
Part de marchés de démolition / rénovation / construction avec des clauses réemploi / réutilisation / réparation / biosourcés	63 %	60 %

Outils :



La « [clause verte](#) » est un outil en ligne destiné aux acheteurs publics afin de leur faciliter l'intégration de clauses environnementales

[Le site de l'État RAPIDD](#)

[Labels environnementaux recommandés par l'ADEME](#)

[Annuaire éco-matériaux Batylab et de fournisseurs Opalis](#)

[Observatoire des coûts de la construction : Promouvoir les matériaux biosourcés et les solutions de maîtrise des coûts des bâtiments - CEREMA](#)

[Le Guide des produits biosourcés et durables pour les acheteurs publics et privés - ADEME, 2019, _](#)

Acteurs internes :

Direction du cycle de l'eau, des déchets et de la propreté

Direction du patrimoine, de l'énergie et de la logistique

Direction de l'enfance, l'éducation et de la jeunesse

Direction de l'aménagement et des grands projets

Direction des paysages, de la végétalisation et de la biodiversité

Direction des mobilités, de l'espace public

Acteurs externes :

Fédération Bretonne des Filières Biosourcées



OBJECTIF 2

ÉCONOMISER LES RESSOURCES

BONNES PRATIQUES / REALISATIONS

- En 2022, Quimper Bretagne Occidentale était finaliste des « Procura+ Awards » grâce à sa stratégie de réemploi mise en place dans le cadre du projet « Gare-Parc ».
- Analyse du coût du cycle de vie ou coût global pour l'achat des véhicules de la collectivité
- Achat de PC reconditionnés pour les écoles et réutilisation des PC réformés dans les médiathèques
- Quimper Bretagne Occidentale a acté en juin 2022 le remplacement des conditionnements plastique en restauration collective

ACTION 1. Favoriser l'économie circulaire

- S'interroger sur la nécessité et la pertinence de l'achat (définir le juste besoin et éviter la surqualité)
- Exigence dans les critères techniques de l'offre de base de recourir à des matériaux/fournitures issus du réemploi ou de la réutilisation quand c'est possible, sinon laisser la possibilité sous la forme de variantes
- Mettre en place des lots dédiés à l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage
- Développer dans les critères techniques l'intégration du coût du cycle de vie des matériaux / fournitures
- Introduire des indices de réparabilité et de durabilité dans les marchés de fournitures et de travaux

ACTION 2. Éviter les déchets

- Anticiper et réfléchir à la fin de vie des équipements
- Vendre ou faire don de ce qui n'est plus utilisé
- Intégration au moment de l'achat des fournitures, matériels et équipements, de clauses pour le recyclage du produit en fin de vie
- Intégration dans les chantiers de rénovation / démolition d'un diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matériaux et Déchets) afin d'identifier les matériaux valorisables, via la réutilisation, le réemploi, ou le recyclage
- Éviter les déchets à usage unique ou jetables lors des événements
- Réduire au maximum le conditionnement lors de l'achat (de la palettisation à l'emballage) et/ou favoriser le conditionnement réutilisable

Indicateur	VQ	QBO
Nombre de PC reconditionnés	92	
Part de marchés de démolition / rénovation / construction avec des clauses réemploi / réutilisation / réparation / biosourcés	63 %	60 %

Outils :

- LA BOITE À OUTILS RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX – RESECO et CRESS (2022)
- LA BOITE À OUTILS DES MATÉRIAUX BIOSOURCES – RESECO
- Guide de mise en œuvre de l'article 58 de la loi AGECL – Ministère de l'économie et des finances, 2024
- Le Guide sur la richesse de l'ACV – Alliance HQE-GBC (2022)
- Le guide sur "La prise en compte de l'indice de réparabilité dans les achats publics" – Ministère de la transition écologique (2022)

Acteurs internes :

- Direction du patrimoine, de l'énergie et de la logistique
- Direction de l'aménagement et des grands projets
- Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation
- Direction du cycle de l'eau, des déchets et de la propreté
- Direction des moyens généraux
- Direction communautaire des systèmes d'information
- Directions de la culture
- Direction des sports
- Service relations publiques

Acteurs externes :

- CAUE du Finistère
- ADEME
- Fédérations du Bâtiment, CAPEB
- Chambres consulaires
- Les ressourceries du territoire
- SYMEED
- Reseco
- CEREMA
- Le Cyclope

OBJECTIF 3

PRENDRE SOIN DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET DE NOTRE SANTÉ

BONNES PRATIQUES / REALISATIONS

- Entretien des cimetières grâce à des techniques d'entretien « zéro phyto »
- Restauration collective, le bio représente plus de 30 % des produits utilisés, les circuits courts sont favorisés dans la mesure du possible

ACTION 1. Préserver les sols, la biodiversité, l'eau

- Intégrer des clauses environnementales de préservation des écosystèmes lors de l'achat de produits ou de prestations d'entretien impactant le cycle de l'eau (entretien de bâtiments, de voiries, d'espaces verts)
- Rechercher dans nos achats les solutions : économes en eau, permettant une récupération de l'eau, les moins polluantes pour les sols, limitant l'imperméabilisation des sols
- Ouvrir les consultations aux variantes pour inciter les candidats à proposer des systèmes de préservation des ressources

ACTION 2. Garantir une alimentation durable et de proximité pour tous

- Privilégier l'achat de produits alimentaires issus de l'agriculture durable, biologique, de proximité afin d'atteindre voire de dépasser les objectifs Egalim dans tous les restaurants collectifs
- Introduire une exigence dans les critères techniques en matière de respect des saisonnalités concernant les produits frais

	Indicateur	VQ	QBO
	Part du Bio dans les achats de denrées alimentaires à destination des écoles		36 %
	Part des denrées alimentaires dites durables et de qualité		7 %



Outils :
La [plateforme Ma Cantine](#) qui accompagne les acteurs de la restauration collective pour proposer une alimentation de qualité, saine et durable
[Guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité](#) – Conseil National de la restauration collective, 2024

Acteurs internes :
Direction du cycle de l'eau, des déchets et de la propreté
Direction du patrimoine, de l'énergie et de la logistique
Direction des paysages, de la végétalisation et de la biodiversité
Direction des mobilités, de l'espace public
Direction de l'aménagement et des grands projets
Direction de l'enfance, l'éducation et de la jeunesse
Service commun de restauration

Acteurs externes :
ADEME
Fédérations du Batiment et des Routes
LABOCEA ou Aux goûts du jour
DRAAF



AXE 2

UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALE ET ÉQUITABLE, INCLUSIVE ET LUTTANT CONTRE LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIF 1

FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

BONNES PRATIQUES / REALISATIONS

- Environ 8 000 heures d'insertion sociale doivent être réalisées concernant la construction de la grande salle
- La Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale réservent chaque année des marchés pour des structures de l'insertion (ESAT, SIAE...)

ACTION 1. Renforcer le recours aux marchés réservés grâce à la programmation des achats

- Réserver des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables
- Evaluer les marchés susceptibles d'être réservés dès la programmation des achats
- Associer aux revues de marchés organisées par le service commande publique de la collectivité, les acteurs (la Mission Handicap et ESS)

ACTION 2. Développer les considérations sociales dans nos marchés

- Diversifier les types de marchés avec des clauses sociales (marchés de prestation intellectuelle, concessions...)
- Élargir la liste du public pouvant bénéficier des clauses d'insertion professionnelle
- Renforcer le dialogue auprès des partenaires internes et externes sur l'insertion

ACTION 3. Diversifier les leviers d'achats

- Systématiser la clause d'insertion sociale au-delà d'un certain seuil
- Renforcer le recours à la clause sociale d'insertion en tant que critère d'attribution du marché
- Favoriser l'allotissement technique et/ou géographique des consultations, pour permettre l'accès aux structures issues du champ du handicap, de l'insertion ou de l'ESS
- Encourager les groupements d'opérateurs économiques pour faciliter l'accès à la commande publique (entre les entreprises « classiques » et celles relevant de l'ESS, SIAE ou du handicap)



Indicateurs	VQ	QBO
Part des marchés comportant une dimension sociale	28 %	21 %
Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion réalisées dans le cadre de l'exécution de nos marchés	4 320	19 340
Nombre de marchés attribués à des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables (EA, ESAT, SIAE ou équivalent)	4	4

Outils :

[Guide sur les aspects sociaux de la commande publique, 2023](#)
[Guide comment faire de son achat un outil au service de l'insertion des publics éloignés de l'emploi - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 2023](#)
[Guide sur l'ouverture des marchés publics au handicap, Direction des affaires juridiques, 2014](#)
[Annuaire ESAT EA](#)
[Plateforme du marché de l'inclusion](#)

Acteurs internes :

Toutes les directions opérationnelles

Acteurs externes :

Reseaux EA et ESAT, acteurs de l'ESS
Mission locale



OBJECTIF 2

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

BONNES PRATIQUES / REALISATIONS

- Déploiement d'un site internet concernant les commerces de la Ville de Quimper, « Quimper Commerces », intégrant différentes options d'accessibilité
- Dans le cadre du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale ont ainsi souhaité déployer plusieurs actions afin de sensibiliser le grand public au sexisme, aux stéréotypes de genre et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

ACTION 1. Promouvoir l'égalité professionnelle Femmes/Hommes

- Intégrer une lettre d'intention / plan de progrès sur la politique de lutte contre les discriminations parmi les pièces de la candidature
- Intégrer une déclaration sur l'honneur attestant de la non-condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) parmi les pièces de la candidature
- Veiller au respect des engagements de la Ville et de QBO de la part des prestataires dans le cadre de l'exécution de marchés
- Travailler sur des modalités de prise en compte de l'égalité femme-homme dans l'analyse ou l'exécution de nos marchés

ACTION 2. Garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services et équipements de la ville

- Intégrer l'enjeu de l'accessibilité pour un maximum de publics lors de la définition de tout nouveau besoin d'équipement physique ou numérique
- Associer des organisations représentatives et les agents concernés dans la procédure de passation lorsque c'est justifié

	Indicateurs	VQ	QBO
	Nombre de marchés annuels intégrant une disposition relative à la lutte contre les discriminations	0	0

Outils :
Guide sur les aspects sociaux de la commande publique - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 2023
Recueil pratique : promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la commande publique du GIP MAXIMILIEN

Acteurs internes :
Toutes les directions opérationnelles

Acteurs externes :
Réseaux EA et ESAT, acteurs de l'ESS
Mission locale



OBJECTIF 3 SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN AMÉLIORANT L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS AUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ESS en Cornouaille représente 1355 établissements, 13 800 emplois dans différents secteurs d'activités : Animation, Sports et Loisirs, Action sociale et Médico-sociale, Arts et Spectacle, Enseignement, Santé, Hébergement et Restauration, ...

ACTION 1. Accroître la part des marchés publics attribués aux structures de l'ESS

- Identifier les marchés présentant un fort potentiel en matière d'ESS
- Réserver des marchés au secteur de l'ESS et informer les entreprises de l'ESS des intentions d'achats
- Utiliser l'allotissement et les variantes comme outils au service de l'achat responsable

ACTION 2. Renforcer la connaissance de l'offre ESS sur le territoire

- Développer le sourcing avec les structures de l'ESS en collaboration avec la CRESS
- Faire connaître auprès des référents marchés les outils de référencement existant (La plateforme de l'inclusion)
- Développer des relations avec des acteurs de l'ESS



Indicateurs

VQ

QBO

Nombre de marchés en cours attribués à des acteurs de l'ESS

4

4

Outils :

[Fiche pratique : Marchés publics & ESS](#) - Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, 2019

[Annuaire des acteurs de l'Economie sociale et solidaire en Bretagne](#)

[Liste des entreprises de l'ESS 2023 : Région Bretagne](#)

[Plateforme du marché de l'inclusion](#)

Acteurs internes :

Toutes les directions opérationnelles

Direction de la transition écologique

Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation

Acteurs externes :

Acteurs de l'ESS



AXE 3

**UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE
SOUCIEUSE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE TERRITORIAL**

OBJECTIF 1

FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DES TPE/PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

CONTEXTE

A l'échelle nationale, les TPE et les PME représentent en volume 63 % des marchés publics comme titulaires et 75 % comme sous-traitants, mais seulement 39 % des montants. Au nombre d'environ 159 000 en 2021, les TPE/PME composent la grande majorité du tissu économique Français.

ACTION 1. Développer la visibilité et simplifier l'accès à la commande publique

- Planifier en début d'année une réunion de programmation des besoins
- Rencontre des TPE/PME locales à l'occasion d'événements, en vue de présenter les consultations à venir
- Publier sur notre site internet et sur la plateforme Mégalis Bretagne la programmation des collectivités en amont de la publication des marchés publics
- Mise en place d'une rubrique explicative de la commande publique sur les sites internet des deux collectivités (création d'un guide)
- S'associer à d'autres acteurs (chambres consulaires, autres collectivités du territoire...) afin de permettre la montée en compétences des TPE/PME du territoire

ACTION 2. Rendre la commande publique attractive

- Identifier les freins aux dépôts d'offres
- Favoriser systématiquement une stratégie d'allotissement des achats adaptée aux capacités des entreprises du territoire à répondre à nos consultations
- Faciliter la trésorerie des entreprises avec des clauses contractuelles adaptées : réduction des délais de paiement, possibilité d'avance, recours, quand c'est pertinent, à la clause de révision des prix, annuelle ou semestrielle, choix des indices de révision des prix à la production et non à la consommation
- Simplifier et rationaliser les procédures : Allongement des délais de publicité – utiliser le formulaire de candidature simplifié



Indicateurs

VQ

QBO

Nombre de marchés attribués à des TPE/PME

85

90

Outils :

[Guide pratique pour faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique](#)
Modèle de documents simplifiés (Lettre de consultation, Formulaire de candidature)
Carnet d'adresses des entreprises

Acteurs internes :

Service de la commande publique et des affaires juridiques
Les unités de gestion des marchés publics
Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation

Acteurs externes :

Mégalis Bretagne
CCI
CMA



OBJECTIF 2

AIDER À LA STRUCTURATION DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES D'AVENIR SUR LE TERRITOIRE



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Quimper Bretagne Occidental s'engage dans une démarche de gestion raisonnée des ressources du territoire en étant lauréate de l'appel à projet « Territoire Économe en Ressources » lancé par l'ADEME pour promouvoir l'économie circulaire. Par le biais du TER, la collectivité s'est engagée à soutenir l'innovation dans l'économie circulaire.

ACTION 1. Développer le sourcing et qualifier les fournisseurs

- Communiquer sur les outils de sourcing dont la collectivité dispose
- Développer un outil interne de sourcing
- Présenter les résultats du sourcing en CAO pour les marchés jugés importants
- Mettre en place une fiche « Faites-vous connaître » sur les deux sites internet

ACTION 2. Développer les achats innovants et performants

- Définir une méthodologie interne à suivre pour identifier les marchés innovants
- Recenser les solutions innovantes et utiliser les outils législatifs et réglementaires permettant aux entreprises de proposer ces solutions : les variantes, les marchés globaux
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux



Indicateurs	VQ	QBO
Nombre d'évènements annuels	1	1
Pourcentage de marchés attribués à des opérateurs économiques en Bretagne	57 %	58 %
Nombre de marchés innovants	0	1

Outils

[Le Guide Pratique de l'achat public innovant](#) -

Observatoire économique de la commande publique, 2024

[L'annuaire Greentech](#) répertorie les start-up et PME qui proposent des solutions d'innovation verte labellisées Greentech Innovation par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



Acteurs internes :

Service de la commande publique et des affaires juridiques

Les unités de gestion des marchés publics

Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation

Acteurs externes :

Mégalis Bretagne

CCI

CMA



AXE 4

UNE COMMANDE PUBLIQUE TOURNÉE VERS LA PERFORMANCE DE SES ACHATS

OBJECTIF 1 ÉLABORER UN PROCESSUS D'ACHATS RESPONSABLES



LE SAVIEZ-VOUS ?

La loi dite Climat et résilience, [loi n°2021-1104 du 22 août 2021](#), portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » prévoit à compter du 21 août 2026 (au plus tard) de nouvelles obligations imposées aux acheteurs notamment qu'au moins un des critères d'analyse des offres devra prendre « en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ».

ACTION 1. Mettre en place des outils permettant le déploiement et le suivi de la performance achat durable

- Cartographier et programmer les achats en y intégrant les objectifs du SPASER
- Pérenniser la mise en place d'un comité de pilotage afin d'évaluer les progrès réalisés
- Constituer une équipe projet et des groupes de travail pour mettre en œuvre et assurer le suivi du SPASER
- Rendre compte annuellement de l'avancée des actions, ainsi que des objectifs chiffrés au comité de pilotage

ACTION 2. Développer des marchés expérimentaux

- Identifier et réaliser des marchés expérimentaux
- Réaliser une fiche « retour d'expérience » des marchés expérimentaux à diffuser à toutes les directions

ACTION 3. Accompagner les comportements vertueux et responsables au sein de la collectivité

- Former, sensibiliser, communiquer sur le SPASER et plus globalement sur les achats responsables
- Créer des outils de référence pour la mise en œuvre effective des objectifs du SPASER : des fiches-outils thématiques, un guide pratique, des formations, des recueils de bonnes pratiques....



Indicateurs	VQ	QBO
Nombre d'agents sensibilisés au SPASER	0	0
Nombre de marchés expérimentaux	0	0

Outils

[Méthodologie de Mise en œuvre et de suivi des SPASER](#) - France Urbaine (2023)

La communauté des achats durables (Rapidd) a pour objet de réunir des ressources, de diffuser des informations et d'échanger entre pairs pour vous aider dans vos démarches d'achat durable

[Le nouveau portail relatif aux achats durables](#)

[La réf.](#), l'outil pour connaître la réglementation des achats publics durables

[Guide méthodologique : commande publique durable et transition écologique](#) - Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement, 2024

Acteurs internes :

Direction des relations humaines

Service de la commande publique et des affaires juridiques

Les unités de gestion des marchés publics

Prescripteurs

Elus

Acteurs externes :

Réseaux d'acheteurs publics

Tout acheteur public inscrit dans une démarche d'achat responsable

RESECO



OBJECTIF 2

RENFORCER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE NOS ACHATS



CONTEXTE

Parmi les grands principes de la commande publique se trouve celui de la bonne utilisation des deniers publics. Quimper Bretagne Occidentale et la Ville de Quimper ont pour objectif d'optimiser la dépense publique via ses achats.

ACTION 1. Optimiser et rationaliser les achats

- Programmer annuellement les achats de la ville et de l'agglomération
- Développer une cartographie des achats de la ville et de l'agglomération
- Mutualiser au maximum les achats en vue d'optimiser et de rationaliser les procédures de consultations
- Simplifier et négocier dès que cela est possible

ACTION 2. Professionnaliser la fonction achat

- Systématiser le sourcing et le parangonnage pour mieux définir notre besoin
- Développer les bilans de marché et retours d'expérience avec les fournisseurs
- Mettre en place une nomenclature achat



Indicateurs	VQ	QBO
Nombre de groupements de commande	10	12
Nombre de consultations déclarées infructueuses	15	12

Outils

[Guide de la négociation dans les marchés à procédure adaptée](#) - Association des acheteurs publics, 2021
[Guide de l'achat public - le sourcing opérationnel](#) - Direction des achats de l'Etat, 2019

Acteurs internes :

Direction des relations humaines
Service de la commande publique et des affaires juridiques
Les unités de gestion des marchés publics
Prescripteurs
Elus

Acteurs externes :

Réseaux d'acheteurs publics
Tout acheteur public inscrit dans une démarche d'achat responsable
RESECO



INDICATEURS DU SPASER EN 2023

Indicateurs	VQ	QBO
Pourcentage de marchés annuels comportant une considération environnementale	43 %	40 %
Part de marchés de démolition / rénovation/ construction avec des clauses réemploi / réutilisation / réparation / biosourcés	63 %	60 %
Nombre de PC reconditionnés	92	
Part de marchés de démolition / rénovation/ construction avec des clauses réemploi / réutilisation / réparation / biosourcés	63 %	60 %
Part du Bio dans les achats de denrées alimentaires à destination des écoles	36 %	
Part des denrées alimentaires dites durables et de qualité	7 %	
Part des marchés comportant une dimension sociale	28 %	21 %
Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion réalisées dans le cadre de l'exécution de nos marchés	4 320	19 340
Nombre de marchés annuels intégrant une disposition relative à la lutte contre les discriminations	0	0
Nombre de marchés attribués à des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables (EA, ESAT, SIAE ou équivalent)	4	4
Nombre de marchés attribués à des TPE/PME	85	90
Nombre d'évènements annuels	1	1
Pourcentage de marchés attribué à des opérateurs économiques en Bretagne	57 %	58 %
Nombre de marchés innovants	0	1
Nombre d'agents sensibilisés au SPASER	0	0
Nombre de marchés expérimentaux	0	0
Nombre de groupements de commande	10	12
Nombre de consultations déclarées infructueuses	15	12

INDICATEURS DU SPASER EN 2030

Indicateurs	VQ	QBO
Pourcentage de marchés annuels comportant une considération environnementale	100 %	100 %
Part de marchés de démolition / rénovation/ construction avec des clauses réemploi / réutilisation /réparation / biosourcés	+ de 63 %	+ de 60 %
Nombre de PC reconditionnés	+ de 92	
Part de marchés de démolition / rénovation/ construction avec des clauses réemploi / réutilisation /réparation / biosourcés	+ de 63 %	+ de 60 %
Part du Bio dans les achats de denrées alimentaires à destination des écoles	+ de 36 %	
Part des denrées alimentaires dites durables et de qualité	50 %	
Part des marchés comportant une dimension sociale	30 %	30 %
Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion réalisées dans le cadre de l'exécution de nos marchés	↗	↗
Nombre de marchés attribués à des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables (EA, ESAT, SIAE ou équivalent)	4	4
Nombre de marchés annuels intégrant une disposition relative à la lutte contre les discriminations	↗	↗
Nombre de marchés en cours attribués à des acteurs de l'ESS	↗	↗
Nombre de marchés attribués à des TPE/PME	+ de 85	+ de 90
Nombre d'évènements annuels	3	3
Pourcentage de marchés attribué à des opérateurs économiques en Bretagne	+ de 57 %	+ de 58 %
Nombre de marchés innovants	↗	↗
Nombre d'agents sensibilisés au SPASER	↗	↗
Nombre de marchés expérimentaux	↗	↗
Nombre de groupements de commande	≈ 10	≈ 12
Nombre de consultations déclarées infructueuses	-de 15	-de 12

Achat public durable est un achat public : – intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l’environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ; – qui prend en compte l’intérêt de l’ensemble des parties prenantes concernées par l’acte d’achat ; – permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d’énergie et de ressources ; – et qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation. (PNAD 2015-2020)

Biosourcé : « Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique ». (Cf. Arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d’attribution du label « bâtiment biosourcés » et définition législative JORF n°0297 du 22 décembre 2016)

Considération environnementale : clause, critère ou des spécifications techniques en faveur de la préservation des ressources, de la biodiversité et de la santé.

Considération sociale : clause, critères, conditions d’attribution ou spécifications techniques prenant en compte la dimension sociale. La dimension sociale est entendue au sens large, comme par exemple, l’insertion des publics éloignés de l’emploi et de personnes en situation de handicap, la lutte contre les discriminations, notamment la promotion de l’égalité femme/ homme, le respect des exigences éthiques (respect des droits de l’homme...) ou équitables, la performance dans la protection ou la formation des salariés, en lien avec la prestation commandée, etc

Coût du cycle de vie : l’ensemble des étapes successives ou interdépendantes, y compris la recherche et le développement à réaliser, la production, la commercialisation et ses conditions, le transport, l’utilisation et la maintenance, tout au long de la vie du produit, de l’ouvrage ou du service, depuis l’acquisition des matières premières ou la production des ressources jusqu’à l’élimination, la remise en état et la fin de l’utilisation du produit, de l’ouvrage ou la fin du service. (art. L.2112-3 CPP)

Discrimination : traitement moins favorable envers une personne ou un groupe de personnes en raison de critères définis par la loi (origine, handicap, sexe, religion, orientation sexuelle, apparence physique, ...) dans un domaine prévu par la loi (l’emploi, l’éducation, le logement, l’accès à la santé, à une assurance, aux loisirs, ou lors d'un contrôle d'identité, ...). (Site internet du défenseur des droits)

Ecolabels : terme réservé aux labels environnementaux qui répondent à la norme ISO 14024, c’est-à-dire respectant des exigences très précises prenant en compte les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie.

Economie circulaire : peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. (ADEME)

Eco-conception : Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances (Source : Commission spécialisée de terminologie et de néologie dans le domaine de l'environnement, définition publiée au Journal Officiel)

Energie verte : Les sources d'énergie verte sont des sources d'énergie propres et d'énergies renouvelables. Elles proviennent de sources durables, capables de se reconstituer plus vite qu'elles ne sont consommées. Ces énergies sont aussi dites "propres" parce qu'elles ne produisent pas de déchets ou d'émissions de gaz à effet de serre. (Site internet Geo.fr)

Innovation : Une innovation correspond à une idée nouvelle, une invention qui a été mise en œuvre et lancée, ou est en cours de lancement, sur le marché. Sont considérés comme innovants les travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés. Le caractère innovant peut consister dans la mise en œuvre de nouveaux procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise (art. L. 2172-3 CCP).

Parangonnage : ou « benchmark » est une approche complémentaire du « sourcing » qui consiste à rencontrer les clients de ses fournisseurs ou de ses fournisseurs potentiels afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les stratégies tarifaires (achat ou location par exemple) adoptées et les difficultés rencontrées. (Guide de l'achat public – DAJ – 2019)

PME : entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

Reconditionné : Pour être qualifié de « reconditionné » et pouvoir revêtir une telle mention, le produit ou la pièce détachée doit donc avoir subi d'une part, un contrôle de ses fonctionnalités et de sa sécurité par un professionnel et d'autre part, des interventions du professionnel pour le remettre en état, et spécifiquement pour un produit électronique, qu'il soit réinitialisé.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau

RSE : La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est définie comme l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

Sourçage : ou « sourcing », la possibilité pour un acheteur « d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences » afin de préparer la passation d'un marché public. (Guide de l'achat public – DAJ – 2019)

TPE : entreprise ayant moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un bilan total inférieur à 2 millions d'euros.

Transition écologique : désigne la transformation profonde et progressive du fonctionnement d'un territoire conduite par différents acteurs (pouvoirs publics, citoyens, associations, entreprises...) pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et parvenir à un développement durable. La transition écologique vise à préserver une Terre viable et habitable pour les générations présentes et futures, et manifeste donc un principe d'équité en vertu duquel tous les êtres humains devraient pouvoir bénéficier d'un environnement sain, quels que soient leurs époque et lieu de vie. (La Transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires – ANCT – 2020)

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AGEC : Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire

ACV : Analyse du cycle de vie

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CRESS Bretagne : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

DAJ : Direction des Affaires Juridiques

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

EA : Entreprise Adaptée

EGALIM : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESS : Économie Sociale et Solidaire.

GES : Gaz à Effet de Serre

HQE : Haute Qualité Environnementale.

HVE : Haute Valeur Environnementale

LOM : Loi d'orientation des mobilités

PNAD : Plan National des Achats Durables

RAPIDD : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

REEN : Loi visant à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique

RESECO : Réseau local (Bretagne, les Pays-de-la-Loire et le Centre-Val-de-Loire) qui a pour objectif de faciliter la mise en relation et organiser le partage et la mutualisation des connaissances entre ses membres afin de leur permettre d'avancer individuellement et collectivement vers une commande publique responsable, en phase avec les enjeux de notre société.

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SPASER : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables

TPE/ PME : Très Petites et Moyennes Entreprises.



**Ville de QUIMPER et QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE**

Direction des finances et de la commande publique
Service de la commande publique et des affaires
juridiques

44 place Saint Corentin
CS 26004 / 29000 QUIMPER

WWW.QUIMPER-BRETAGNE-OCCIDENTALE.BZH